EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mil Vingt Trois, Neuf juin à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 2 juin 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la Mairie de Fumel, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis COSTES.

Présents: Monsieur Jean-Louis COSTES, Madame Marie-Lou TALET, Monsieur Jean-Pierre MOULY, Madame Josiane STARCK, Monsieur Francis ARANDA, Madame Maryse SICOT, Monsieur Michel MARSAND, Madame Sylvette LACOMBE, Monsieur Jérôme LARIVIERE, Madame Chantal BREL, Monsieur Flavien BASILE, Monsieur Gérard BEUVELOT, Monsieur Oscar FERREIRA, Madame Guylaine MATIAS, Madame Ida HIDALGO, Madame Jocelyne COMBES, Madame Sylvie LESCOUZERES, Monsieur Amandio LINHAS, Madame Sandrine GÉRARD, Madame Karine VILA, Monsieur Grégory VALLIQUET, Monsieur Olivier SOTTORIVA.

ABSENTS EXCUSÉS:

Madame Céline STREIFF pouvoir à Olivier SOTTORIVA.

ABSENTS:

Monsieur Max ALBASI, Monsieur Ahmed EDOUIDI, Madame Sylvie JOUANNET, Monsieur Cédric MORÉNO.

Madame Chantal BREL a été nommée Secrétaire de séance

- . Nombre de Conseillers en exercice : 27
- . Nombre de Conseillers absents : 5
- . Nombre de Conseillers Présents : 22
- . Nombre de pouvoirs : 1
- . Suffrages Exprimés : 23

OBJET: CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ORGANISATION D'ACTIVITÉ « DESCENTE EN RAPPEL » AU CHÂTEAU DE BONAGUIL ENTRE LCS NATURE ÉVASION ET LA VILLE DE FUMEL.

Madame Starck rappelle qu'en séance du **14 avril 2022**, les membres du Conseil Municipal avaient validé la mise en place d'un partenariat avec l'association LCS Nature Évasion afin de proposer une activité de descente en rappel au château de Bonaguil, pour la saison 2022.

Elle propose de renouveler ce partenariat au titre de l'année 2023, chaque jeudi de 18h00 à 20h00.



Elle précise que cette opération permet de cibler un autre public et de faire découvrir ce magnifique patrimoine architectural sous un angle inhabituel.

Madame Starck donne lecture de la nouvelle convention et invite l'assemblée à se prononcer sur cette opération.

Après avoir entendu cet exposé, Le Conseil Municipal,

- 1. adopte la convention entre la ville de Fumel et l'association LCS Nature Évasion concernant l'organisation d'une activité « descente en rappel » au château de Bonaguil, dont un exemplaire est joint à la présente délibération;
- 2. acte le reversement par l'association à la ville de Fumel de 4,00 euros par participant à ladite activité, conformément à l'article 3 de la convention;
- 3. précise la prise d'effet de la convention du 20 juillet au 17 août 2023 ;
- 4. autorise le Maire ou son représentant à signer ladite convention ;
- 5. constate que la présente délibération a été adoptée par 23 voix pour à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme Fumel, le **9 juin 2023**

Signé par :

Chantal BREL, Secrétaire de Séance

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : 9 rue Tastet 33000 Bordeaux, ou par voie dématérialisée à l'adresse http://www.telerecours.fr/).

Publication le 16/06/2023

Télétransmission le 14/06/2023

COSTES, Maire de Fumel

